



CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE

1^e CONFÉRENCE MONDIALE DES FEMMES

Bruxelles (Belgique), du 19 au 21 octobre 2009

Résolution la violence contre les femmes

La 1^e Conférence mondiale des femmes de la Confédération syndicale internationale (CSI), qui s'est tenue à Bruxelles du 19 au 21 octobre 2009, et a regroupé 450 femmes dirigeantes syndicalistes provenant de 110 pays:

- Note la violence à laquelle continuent d'être confrontées les femmes sur le lieu de travail en tant que travailleuses et en tant que syndicalistes. Cette violence s'étend encore trop souvent au-delà du lieu de travail, dans la famille, les communautés et la société;
- Considère la situation dramatique que traversent les femmes de par le monde et particulièrement dans plusieurs pays, notamment en Guinée, en République démocratique du Congo, en Turquie, en Afghanistan, en Birmanie, au Mexique, en Colombie, au Guatemala, en Palestine, au Honduras;
- Souligne l'extrême vulnérabilité des femmes en général à la violence fondée sur le genre et, particulièrement, durant les conflits armés et l'occupation;
- Exprime son inquiétude sur la propagation vertigineuse de la violence contre les femmes et jeunes filles sous de multiples formes et sur la base de l'ethnicité, de la race et d'autres caractéristiques, y compris là où la guerre ne sévit pas;
- Rappelle que la violence est utilisée comme arme de guerre contre les femmes et qu'elle accélère la propagation du VIH-Sida;
- S'oppose à la pratique continue de la mutilation génitale féminine;
- Réitère sa plus profonde inquiétude eu égard au phénomène de féminicide observé dans de nombreux pays à travers les continents;

Par conséquent, la Conférence des femmes:

- Lance un appel à la communauté internationale, et en particulier aux gouvernements des pays concernés, à prendre des mesures décisives pour mettre fin aux violences commises contre les femmes à cause de leur statut de femmes et de syndicalistes, particulièrement dans les cas de conflits et dans les situations où la violence contre les femmes - et le viol - est utilisée comme arme de guerre;
- Insiste pour que ces mesures soient intégrales et couvrent des aspects tels que l'assistance médicale, le suivi psychologique, la protection sociale, la réinsertion dans la société, y

compris l'accès à un emploi décent, et aussi - si nécessaire - la possibilité de rejoindre leur lieu d'origine;

- Exhorte la communauté internationale, dont les gouvernements des pays concernés, à prendre les mesures requises pour éradiquer le féminicide et la mutilation génitale féminine au travers de l'adoption de lois et de l'application des textes juridiques existants;
- Exhorte les affiliées de la CSI, appuyées par les comités et/ou structures de femmes ainsi que par les réseaux de droits humains et syndicaux, à lancer des campagnes permettant d'apporter des solutions et d'éradiquer les violences exercées contre les femmes;
- Appelle la communauté internationale à redoubler d'efforts pour créer les conditions de paix permettant aux travailleuses et aux travailleurs d'avoir une vie et un travail décents dans la paix.